

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2018**

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, vendredi ,le 27 avril 2018 à 19h.30

Sont présents: Mesdames Lorraine Michaud et Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

\*\*\*Madame Brigitte Chapados est absente.

**RÉSOLUTION 122-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 123-2018 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU QUE** : l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 124 -2018 EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** : deux candidats se sont présentés aux entrevues pour la sélection d'une personne pour le poste de direction générale;

**ATTENDU QU'`** : un comité de sélection a été formé pour procéder à l'analyse avec un système de pointage des entrevues;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection est composé du directeur général de la MRC de Rimouski-Neigette, monsieur Jean-Maxime Dubé, et de deux élues municipales, mesdames Julie D'Astous et Brigitte Chapados;

**ATTENDU QUE** suite aux résultats de l'analyse exécutée par le comité de sélection, une recommandation sera faite au conseil municipal pour la sélection du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Catherine Ross pour le poste direction générale, cette dernière débutera son contrat de travail, ultérieurement, en raison du délai de 2 semaines de préavis qu'elle doit donner à son employeur actuel, avant de quitter son poste et par ailleurs, le conseil établit le taux horaire accordé pour le salaire de madame Catherine Ross pour une semaine de travail de 35 heures. Le taux établi est annexé au journal de salaires sous le numéro 011.

**\*\*\*Madame Christiane Berger demeure à l'emploi de la municipalité jusqu'à ce que madame Ross débute son contrat de travail par conséquent, le conseil décide de ne pas reporter la date de la séance de mai .**

**RÉSOLUTION 125 -2018 ADHÉSION AU PTMOBC DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

Attendu que le gouvernement du Québec, par le biais de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015, demande aux municipalités du Québec de mettre en place des services pour détourner les matières organiques des lieux d'enfouissement d'ici 2020;

Attendu que la Ville de Rimouski soumet à l'ensemble des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette la

possibilité d'apporter leurs matières organiques au site appelé « Lieu de compostage des matières organiques de la Ville de Rimouski » ;

Attendu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a tenu une consultation publique le 14 septembre 2017 afin d'exposer les différents scénarios de gestion des matières organiques sur son territoire;

Attendu que, lors de la consultation publique, une majorité de citoyens ont voté pour la mise en place d'un service de collecte des matières organiques porte-à-porte dans la municipalité, en raison notamment de la facilité à participer à ce service et aux coûts raisonnables qui y étaient associés;

Attendu qu'en déposant une résolution d'intention, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière se rend admissible à une subvention pour l'acquisition de bacs roulants pour matières organiques, laquelle subvention est au montant de 33,33% et est possible grâce au *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)*;

Attendu qu'afin de bénéficier de la subvention pour l'acquisition de bacs, la municipalité devra faire l'acquisition et le paiement des bacs avant le 31 décembre 2018;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-eugène-de-Ladrière confirme son intention d'envoyer ses matières organiques au lieu de compostage de la Ville de Rimouski dont la mise en place du service est prévue en janvier 2019.

#### **RÉSOLUTION 126 -2018 FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud ,appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de payer la formation au coût de 440\$ pour madame Brigitte Chapados et monsieur Deave D'Astous, formation qui aura lieu en septembre.

#### **RÉSOLUTION 127-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité à 20h50.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger Dir.gén & sec/trésorière